

SESSION 2019

Avis d'ouverture CAFFA

Inscriptions au Certificat d'Aptitude Aux Fonctions
De Formateur Académique



Décret n°2015-885 du 20 juillet 2015

Arrêté du 20 juillet 2015


Circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015

Conditions à l'admissibilité:

- Etre professeur ou personnel d'éducation, titulaire ou en CDI, dans le second degré.
et
- Justifier d'au moins 5 années de service accomplis, au 31 décembre 2018, en qualité de professeur ou de conseiller principal d'éducation, titulaire ou non titulaire.

Conditions à l'admission:

- Admissible lors d'une session antérieure, dans la limite des conditions fixées par l'article 9 de l'arrêté du 20 juillet 2015.

 **Les candidats admissibles et non admis lors d'une session antérieure doivent impérativement s'inscrire pour passer les épreuves d'admission**

Ouverture du serveur

et téléchargement du dossier d'inscription

du mercredi 19 septembre 2018 à 12 heures (heure de Paris)


au vendredi 19 octobre 2018 à 17 heures (heure de Paris)

à l'adresse suivante :

www.ac-orleans-tours.fr

Rubrique : Concours, emplois, carrière / certifications

Le dossier d'inscription est à envoyer **en recommandé simple**, au Rectorat ORLEANS-TOURS, Bureau des concours, 21 rue St Etienne, 45043 ORLEANS CEDEX 1 **pour le vendredi 19 octobre 2018**, cachet de la poste faisant foi.

- 
- **L'INSCRIPTION EST UN ACTE PERSONNEL, LES CANDIDATS PROCÈDENT EUX-MÊMES À LEUR INSCRIPTION.**
 - **AUCUNE MODIFICATION D'INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE APRÈS LE VENDREDI 19 OCTOBRE 2018 - 17 H**